

Évreux, 26 février 2016

Après la lecture des liminaires de Solidaires Finances Publiques, de la CGT et de FO, le président a répondu. Il a reconnu, contrairement à la Direction Générale, que les vacances de postes étaient un vrai sujet mais qu'il fallait voir si elles n'étaient pas gagées par de futurs gains de productivité...

Sur l'ensemble des sujets de politique nationale, il a dit qu'il n'allait pas répéter ce qu'il dit chaque fois, notamment sur les postes vacants, liés selon lui, à des surnombre ailleurs...

Il a indiqué, que, si cette année la DGFIP absorbe 54 % des suppressions de postes de la fonction publique alors qu'elle n'en représente que 6 % cela constituait un phénomène épisodique...

À notre remarque sur le déroulement du groupe de travail du 2 février, il a indiqué que ce que nous disions était faux, et qu'il avait amendé son projet sur la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture au public.

Nous avons répondu que le seul point modifié l'avait été à son initiative et qu'aucune de nos remarques n'avait été prises en compte.

Sur ce sujet, notre Directeur, comme pendant toute la matinée, a fait preuve d'une agressivité certaine indiquant que nous étions déloyaux car, oui nous avons saisi la DG, la direction locale dépassant le cadrage national.

Piqué au vif, M Roche a indiqué que le CTL était une zone de discussion et que les projets pouvaient toujours être modifiés. Nous en avons pris bonne note !

Nous sommes ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour :

**1) Le bilan de la formation professionnelle 2015** nous a été présenté ainsi que **le plan local de formation pour 2016**.

On note 4,5 jours de formation par agent en 2015 soit une baisse globale du nombre d'agents formés par rapport à 2014. Cela résulte notamment des stages obligatoires de 2014.

À notre question sur **le recensement des besoins en formation**, le président a indiqué qu'il fallait avoir une politique volontariste, et que, conformément au cadrage national et comme nous l'avions évoqué l'année précédente, des réunions de service permettront d'identifier les besoins à l'automne pour déploiement des formations l'année suivante.

Nous avons demandé **un bilan de la satisfaction des agents concernant la e-formation** car aucune donnée à ce sujet n'apparaît dans les documents de travail. Nous devrions avoir des éléments pour les années à venir.

Il a été rappelé, que lors des actions de e-formation, les agents qui restent sur site ne doivent ni dépointer ni poser de formation professionnelle dans AGORA.

Le plan local de formation comprend des cessions **RSP Médoc**, nous avons donc interrogé le directeur sur sa généralisation et son déploiement, il nous a indiqué que rien n'était prévu....

Nous avons enfin remercié l'équipe locale du travail accompli.

## **2) Expérimentation du pilotage de la BCR par la DIRCOFI Nord.**

Elle débutera officiellement le 1<sup>er</sup> mars et a pour but de dégager des axes de recherche au niveau de l' interrégion. Un référent fraude sera chargé d'apporter un soutien technique en liaison avec la DNEF.

L'équipe locale de la BCR continuera à être gérée par la DDFIP et reste dans ses locaux. Seul le pilotage sera conjoint.

Ce projet semble, dans l'esprit, répondre à la demande des collègues. Cependant, à l'heure actuelle, nous n'avons aucune visibilité sur ce que cela pourrait, à termes, engendrer sur les méthodes de travail et sur l'initiative qui resterait au niveau local.

Ce sujet était présenté pour information.

## **3) Mise en place du pôle juridictionnel de Rouen.**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le traitement du contentieux fiscal d'assiette devant les tribunaux administratifs sera confié à 31 pôles juridictionnels implantés sur chaque direction siège d'un TA.

En ce qui nous concerne, la Seine Maritime sera la « Direction Pôle » et l'Eure la « Direction Partenaire ». Le pôle sera donc implanté à Rouen avec transfert d'un emploi de rédacteur vers la direction pôle.

Il est à noter que les collègues concernés par le transfert de la mission n'ont aucune priorité pour suivre cette mission, s'agissant d'un transfert hors département.

Concernant les affaires judiciaires, dont le nombre est moins important, elles seront transférées dans deux pôles nationaux, l'un à Paris et l'autre à Aix en Provence. L'Eure étant bien entendu rattaché au pôle de Paris. Dans ce cadre, des postes à profil ont été créés au niveau national pour les cadres A voulant rejoindre ces nouvelles structures.

Cette mise en place va générer des travaux de mise à jour des dossiers et des procédures ainsi qu'une réorganisation du service contentieux de la Direction.

À l'heure actuelle, aucun élément concret n'a pu nous être donné sur les impacts liés à cette restructuration.

Comme nous ne sommes que Direction « partenaire », ce sujet n'a pas été soumis au vote mais seulement évoqué pour information. Seules voteront les directions « pôles ».

## **4) Modification des horaires d'ouverture au public des services de l'Eure au 1<sup>er</sup> avril 2016.**

La Direction nous a proposé de participer à un groupe de travail pour traiter ce sujet. Il a eu lieu le 2 février dernier. Lors de ce groupe de travail nous avons fait remarquer que nous étions défavorables à une réduction des horaires d'ouverture au public dans la mesure où cela allait à l'encontre de notre mission de service public.

Nous avons indiqué qu'il s'agissait bien là de s'adapter aux baisses de moyens que nous subissons et non de rendre un meilleur service public.

Partant de ce constat, nous avons précisé que si cela était réellement fait pour améliorer les conditions de vie au travail des agents , il fallait absolument tenir compte de leur avis qui se portait principalement pour une fermeture hebdomadaire la mercredi et le vendredi après midi.

La Direction a refusé indiquant que le mercredi, le public se déplaçait plus (sans chiffre sur la réception le mercredi, nous nous sommes procurés des chiffres qui plaçaient le mercredi en 3<sup>ème</sup> position pour la réception dans la semaine) et que la fermeture devait permettre à un maximum d'agents de travailler sans être sollicités pour l'accueil, et par conséquent, comme beaucoup d'entre eux sont à temps partiel le mercredi seul un petit nombre profiteront de ces plages de tranquillité.

Pour le vendredi il a refusé car s'en trouverait encore mise à mal l'image des fonctionnaires, nous donnerions l'impression d'anticiper notre week end....

Sachant que les postes du département sont divisés en 3 groupes selon leur taille et leur implantation géographique et que beaucoup des petits postes sont et seront fermés le mercredi et le vendredi et dans un souci d'harmonisation départementale nous avons donc insisté sur ces 2 demi journées.

M Roche est resté ferme et catégorique, c'est non !

Concernant les périodes de pic d'activité, la centrale prévoyait une réouverture tous les jours ( campagne IR, avis...). M Roche dès le groupe de travail nous a annoncé que cette ouverture maximale ne se produirait que pendant 6 semaines au moment de la campagne IR.

Ensuite, la Direction allait plus loin que le cadrage national permettant à des structures situées sur des communes de plus de 10 000 habitants d'être ouvertes seulement 17h30 par semaine et non les 24 heures minimum autorisées par la DG. Nous le lui avons fait remarquer et rien n'avait été modifié.

Le miracle est donc arrivé en séance, M Roche a reclassé dans ce groupe 1 (24 heures d'ouverture ) les trésoreries spécialisées d'Évreux, Vernon et celles de Gisors et Val de Reuil.

Nous devons nous prononcer sur les horaires d'ouverture de chaque structure, ce qui n'a pu être possible, les chefs de service n'ayant pas tous répondu à la sollicitation de la Direction.

Nous avons donc du nous prononcer sur un document global qui en définitive réduit les horaires d'ouverture au public partout alors que cette demande n'était pas prégnante partout, elle ne va pas dans le sens de la demande des agents. Compte tenu des reports de réception et de locaux parfois inadaptés, nous avons de sérieux doutes sur l'amélioration des conditions de travail. L'harmonisation départementale n'existera pas et la question du téléphone n'est pas tranchée. Sur ce sujet, un groupe de travail doit avoir lieu avec des chefs de service.

Comme nous avons assisté à un miracle et sachant qu'une majorité d'agents ont une attente sur ce point, lors du vote, nous nous sommes abstenus.

### ***5) Mise en place de l'Équipe Départementale de Renfort (EDR)***

L'EDR comprendra au 1<sup>er</sup> septembre 2016 un effectif de 21 agents ( 2A, 11B et 8C ). L'objectif, à termes, est de renforcer cette équipe qui devra être la plus polyvalente possible c'est pourquoi l'accent sera mis sur la formation.

La direction nous a présenté les nouvelles modalités d'allocation des renforts. Une fiche de demande de renfort est mise à disposition des chefs de service qui devront faire leur demande selon un calendrier et pour des motifs précis et détaillés.

Le président a rappelé que l'EDR n'a pas vocation principale à pallier les absences...

L'attribution des renforts relève des pôles métiers et se fera dans le cadre de plans d'action déterminés en amont en fonction des enjeux. La mission donnera lieu à un compte rendu du chef de service et de l'équipier.

Ce sujet était présenté pour information.

### ***6) Complément dossier emploi : transfert de l'emploi A du CDIF des Andelys au CDIF d'Evreux dans le cadre de la création du PELP.***

La Direction avait oublié cet élément lors des CTL emplois des 15 et 17 décembre 2015. Nous avons donc du nous prononcer.

Solidaires Finances publiques ayant boycotté ces 2 séances n'a, en toute logique, pas pris part au vote.

## **7) Mise en œuvre au 1<sup>er</sup> septembre 2016 de la note de la Direction Générale relative à l'évolution des modalités de contrôle de la contribution à l'audiovisuel public.**

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, le contrôle sur pièces de la contribution à l'audiovisuel public des particuliers sera confié à un pôle national situé à Toulouse (POLRE).

Quant au contrôle des professionnels et au contrôle sur place des particuliers, ils seront transférés dans les PCE.

Dans l'Eure, concrètement les 2 collègues actuellement en charge de cette mission vont donc rejoindre le pôle de contrôle et d'expertise d'Évreux sud.

Nous avons posé des questions quant à l'organisation effective du travail, la pérennité des emplois ( sachant que le contrôle des particuliers sera désormais anecdotique).

Le directeur n'a pas caché ses craintes quant à une future perte d'emploi sur ce pôle par rapport à cette mission. Sur l'organisation du travail aucune réponse n'a pu nous être donnée à ce stade ( les collègues continueront certainement comme avant dans un premier temps).

Sur l'installation physique des deux nouvelles collègues qui suivent leur mission et compte tenu de la densification du site d'Évreux sud liée au PCR, la direction travaille sur un réaménagement des locaux. No comment ...

## **8) Point d'information PPCR et RIFSEEP à la demande de la CGT**

La direction locale a interrogé la centrale sur ce point puisque cela relève du national. Concernant particulièrement l'incidence du PPCR sur la prise en compte des réductions /majorations d'ancienneté des cadres B lors de l'évaluation 2016, la DG a répondu que le système était inchangé tous cadres confondus.

Le Directeur a rappelé que pour l'instant le RIFSEEP ( prime au mérite) ne s'applique pas à la DGFIP.

Solidaires Finances Publiques aura l'occasion de revenir sur ces sujets lors de ses prochaines Heures mensuelles d'Informations (HMI).

## **9) Questions diverses**

La question du déménagement du Château vers la Cité administrative a été abordée. Quoi qu'il en soit, la DDFIP doit libérer les lieux au plus tard le 31 décembre 2016 puisque le bail a été dénoncé.

Le phasage des travaux est défini et la direction attend les 300 000€ demandés pour avancer.

Le sujet sera évoqué plus en détail lors du CHSCT du 11 avril prochain.

Solidaires Finances Publiques a interrogé le Directeur afin de savoir s'il avait pris connaissance de ses cartes de vœux et s'il avait répondu.

Il a rétorqué que la tradition aurait voulu une réponse avant le 31 janvier mais faute de synthèse de la part de ses collaborateurs, il se retrouva forclos. Les réponses viendront donc lorsque cette synthèse lui sera transmise.

La séance a duré la journée et fut levée vers 16h. Épuisés nous reportâmes ce compte-rendu ce jour.

Les élus Solidaires Finances Publiques au CTL.